

Barème de la TSVR

VÉHICULES PORTEURS ≥ 12 tonnes ¹

Nombre d'essieux				
Catégorie	A1 ¹	B1 ¹	C1 ¹	C2 ¹
Poids (P) en tonnes	P ≥ 12	P ≥ 12	12 ≤ P < 27	P ≥ 27

ENSEMBLES ARTICULÉS (TRACTEUR + SEMI-REMORQUE) ≥ 12 tonnes ²

Nombre d'essieux de la semi-remorque								
Catégorie	D1 ²	D2 ²	E1 ²	E2 ²	E3 ²	E4 ²	F1 ²	F2 ²
Poids (P) en tonnes	P < 20	P ≥ 20	P < 27	27 ≤ P < 33	33 ≤ P < 39	P ≥ 39	P < 38	P ≥ 38

REMORQUES ≥ 16 tonnes ¹

Catégorie R		<p>1 Pour les véhicules porteurs et les remorques, le poids à retenir est le PTAC (poids total à charge).</p> <p>2 Pour les ensembles articulés, le poids à retenir est : PTRA (poids total roulant autorisé) du tracteur routier (TRR) ou : PTAC de la semi-remorque (SREM) + poids à vide du véhicule (PVV) du TRR (option SREM).</p>						
-------------	---	--	--	--	--	--	--	--

Tarif par type de suspension et catégorie (en euros par semestre)

SUSPENSION PNEUMATIQUE DE L'ESSIEU MOTEUR				AUTRE SUSPENSION				REMORQUES	
Catégorie	Tarif	Catégorie	Tarif	Catégorie	Tarif	Catégorie	Tarif	Catégorie	Tarif
A1	62	B1	112	A1	138	B1	174	R	60
C1	74	C2	182	C1	114	C2	270		
D1	8	D2	88	D1	16	D2	154		
E1	58	E2	168	E1	86	E2	234		
E3	234	E4	314	E3	354	E4	466		
F1	186	F2	258	F1	258	F2	350		

Tarif rail-route : 25 % du tarif.

Tarif forfait 25 jours : 50 %